

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 AVRIL 2026
N°17/2026

Date de Convocation Publique : 14/04/2026
Date d’Affichage : 14/04/2026

Nombre de Conseillers en exercices : 11
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers Votants : 11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, MALFANT Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme BUSSAC Corinne a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2025

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux l’affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	RESULTAT 2025	RESULTAT 2025
INVESTISSEMENT	-65 796.54	39 592.19	-26 204.35
FONCTIONNEMENT	52 404.65	72 768.80	125 173.45

Le Conseil décide à l’unanimité d’affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	125 173.45 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 173.45 €
Excédent de fonctionnement (ligne 1068 investissement)	60 000.00 €

Le maire,
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,